

## Commune de Genestelle - Conseil Municipal du jeudi 22 mars 2018

**Présent(e)s** : Robert Thiolliere, Rémy Tastevin, Patrice Duplan, Marlène Hager, Michel Bernard, Alain Riffard.

**Absent(e)s** : Pierrot Aymard, Christel Berthod, Mathieu Sautel.

- *Désignation secrétaire de séance* : Rémy Tastevin
- *Approbation du Compte rendu du Conseil du 23 février 2018* : approbation à l'unanimité.
- *Comptes 2017* : Le maire présente les comptes administratifs établis par la commune et les comptes de gestion établis par le trésorier, ces comptes étant identiques:

Compte Principal 2017	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	250 405,99 €	317 501,68 €	67 095,69 €
Investissement	145 580,78 €	105 779,66 €	-39 801,12 €
<b>Total</b>	<b>395 986,77 €</b>	<b>423 281,34 €</b>	<b>27 294,57 €</b>
Compte Eau Assainissement 2017	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	31 435,33 €	32 737,38 €	1 302,05 €
Investissement	622 564,95 €	470 304,98 €	-152 259,97 €
<b>Total</b>	<b>654 000,28 €</b>	<b>503 042,36 €</b>	<b>-150 957,92 €</b>

Trésorerie	Solde fin 2016	- part affectée À l'investissement (résultat Fonct 216.)	+ résultat 2017	= solde fin 2017
Compte principal	257 620,30 €	-63 319,18 €	27 294,57 €	221 595,69 €
Compte eau assainissement	92 880,30 €	-9 948,93 €	-150 957,92 €	-68 026,55 €
<b>Total</b>	<b>350 500,60 €</b>	<b>-73 268,11 €</b>	<b>-123 663,35 €</b>	<b>153 569,14 €</b>

Les comptes sont approuvés et les résultats de fonctionnement 2017 affectés au budgets investissement 2018.

- *Taxes et Tarifs 2018* : Le Conseil décide à l'unanimité des points suivants :
  - taux de fiscalité locale 2018 : Sur proposition du maire, le Conseil décide de ne pas modifier les taux de taxes, soit pour 2018 :

	Base d'imposition prévisionnelle 2018	Taux d'imposition communaux	Produit 2018
TH Taxe d'Habitation	358 470	8,72%	31 688
TFB Taxe Foncière Bâti	226 277	11,60%	26 796
TFNB Taxe Foncière Non Bâti	11 958	86,49%	10 465
<b>TOTAL</b>			<b>68 949</b>

- loyers des logements communaux : réévaluation suivant indice du coût de la construction soit une hausse de 1,05 % à compter du 1 avril 2018
- loyer bail rural : révision suivant l'évolution de l'indice des fermages, prise en compte de la participation à la taxe foncière (part chambre agriculture) et déduction des dégrèvements jeunes agriculteurs et sécheresse revenants au fermier, soit un montant annuel de 3714,57 € payable par mensualités à compter du 1 avril 2018.

- tarifs salles communales : maintien des tarifs 2017 soit

	Village 1 jour ou week-end	Bise 1 journée	Bise week-end
Associations de la commune	gratuit	gratuit	gratuit
Associations du canton	Gratuit 1 jour/an	Gratuit 1 jour/an	
Habitants de la commune	55 €	85 €	125 €
Habitants, Associations hors commune	75 €	115 €	175 €
Pour les locations payantes: caution 300 €, assurance RC et participation chauffage:	Forfait chauffage 25 €	Consommation EDF	

- demandes de subventions : les demandes seront examinées au fil de l'eau en fonction des demandes. Elles devront démontrer un besoin de financement : description du projet, plan de financement, état de la trésorerie.
- participation à l'assainissement collectif : reconduction tarif 2017 : 1500 €
- participation branchement eau potable : reconduction tarif 2017 : 1000 €
- redevance eau et assainissement : reconduction des tarifs 2017 soit :

Eau secteur Genestelle			Assainissement			
forfait	Prix / m3	Taxe Agence Eau /m3	forfait	Prix / m3	Taxe Agence Eau /m3	forfait Bise (calculé pour 120 m3)
96,00 €	1,00 €	0,29 €	44,00 €	0,55 €	0,155 €	110,00 €

- *Budget 2018* : Le maire présente le budget principal et le budget eau – assainissement

<b>Budget Principal 2018</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat</b>
Fonctionnement	246 850 €	286 249 €	39 399 €
Investissement	338 214 €	285 607 €	-52 607 €
<b>Total</b>	<b>585 064 €</b>	<b>571 856 €</b>	<b>-13 208 €</b>
<b>Budget Eau Assainissement 2018</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat</b>
Fonctionnement	49 149 €	46 570 €	-2 579 €
Investissement	183 901 €	305 503 €	121 601 €
<b>Total</b>	<b>233 050 €</b>	<b>352 073 €</b>	<b>119 022 €</b>

<b>Prévisions Trésorerie</b>	<b>Solde 2017</b>	<b>Résultat 2018</b>	<b>Solde 2018</b>
Compte principal	221 596 €	-13 208 €	208 388 €
Compte eau assainissement	-68 027 €	119 022 €	50 996 €
<b>Total</b>	<b>153 569 €</b>	<b>105 814 €</b>	<b>259 383 €</b>

A noter pour le budget principal au niveau des dépenses d'investissement les prévisions de travaux suivants : réserve incendie Genestelle, toiture école, chauffage salle Genestelle, suite dissimulation réseaux Bise et changement éclairage public obsolète, calades Bise et travaux divers. Au niveau des recettes d'investissement, des subventions pour 160 760 € dont 94 600 attribuées (Région et SDE07), et un prêt de 50 000 €

A noter pour le budget eau-assainissement au niveau des dépenses d'investissement le solde des dépenses engagées pour l'assainissement de Bise pour environ 70 000 € et un remboursement du prêt court terme pour 80 000 €. Pour les recettes, un solde de subventions pour 187 600 € et une participation des usagers à l'assainissement collectif pour 80 000 €.

Les budgets 2018 sont approuvés à l'unanimité.

- *Endettement de la commune :*

Remboursement prêts	Montant prêt – taux Montant Participation	Durée	Capital reste dû Au 31/12/2017	Remboursement Capital 2018	Capital restant dû Au 31/12/2018
Commune : logement école	42 000 € / 15 ans / 3,55%	2008 – 2022	15 079,43 €	3 046,22 €	12 033,21 €
SDE07 dissimulation BT Genestelle	12794,21 € sur 15 ans	2010 – 2024	5 970,65 €	852,95 €	5 117,70 €
SDE07 extension BT poste Genestelle	1676,08 € sur 15 ans	2010 – 2024	782,18 €	111,74 €	670,44 €
SDE07 extension BT H2 727 Genestelle	5085,96 € sur 10 ans	2013 – 2022	2 543,00 €	508,60 €	2 034,40 €
SDE07 dissimulation BT Bise	67171 € sur 10 ans	2018 – 2027	67 171,00 €	6 717,00 €	60 454,00 €
travaux commune (dissimulation, Éclairage, Réserve incendie, toit école,...)	50 000 € / 15 ans à x %	2018 – 2033			50 000,00 €
<b>Total commune</b>			<b>91 546,26 €</b>	<b>11 236,51 €</b>	<b>130 309,75 €</b>
Eau Genestelle	50 000 € / 15 ans / 4,22%	2006 – 2020	12 230,73 €	3 912,07 €	8 318,66 €
Assainissement Bise	50 000 € / 15 ans / 1,5%	2017 – 2032	49 166,67 €	3 333,32 €	45 833,35 €
Assainissement Bise	150 000 € / 2 ans / 0,77%	2017 – 2019	150 000,00 €	80 000,00 €	70 000,00 €
<b>Total Eau assainissement</b>			<b>211 397,40 €</b>	<b>87 245,39 €</b>	<b>124 152,01 €</b>
<b>TOTAL dette emprunts</b>			<b>302 943,66 €</b>	<b>98 481,90 €</b>	<b>254 461,76 €</b>

- *Réserve Incendie Genestelle* : Le SDEA a examiné les 2 offres déposées le 13 mars, Valette et MBTP. Selon les critères de sélection, c'est l'entreprise Valette qui a été retenue avec 97 points contre 86,84 points à MBTP pour un montant de 77 545 €HT et un délai de réalisation de 2 mois.
- *Demande Gîte les Stelles* : Le propriétaire du gîte voudrait avoir rapidement l'autorisation d'ouverture de son établissement ERP et souhaite pour cela mettre en place une bâche souple de réserve incendie sur la plate forme qu'il entend ensuite aménager en parking. Il demande que la commune fournisse et mette en place une clôture de protection. Le Conseil donne son accord pour cette prise en charge.
- *Calades Bise* : Lors de la précédente réunion une majorité du Conseil s'est prononcé contre le projet de réfection des calades en pierre sèche. Le maire propose qu'une décision soit prise pour terminer la réfection en pierre sèche de première calade sur la base du devis ELIPS soit un coût de 17 400 €HT, que la démarche engagée avec la Fondation du Patrimoine et la demande d'aide FIPA soit poursuivie (le maire présente le bulletin de souscription pour le financement participatif), que la demande d'aide dans le cadre des coup de pouce du PNR soit confirmée, et qu'une décision soit prise pour les autres calades après les réponses à ces demandes de subventions. Cette proposition est approuvée avec 4 votes favorables et 2 votes contre.
- *Ferme de Craux* : Le maire présente les différents engagements du Conseil municipal et de la commune relatifs à la ferme de Craux :
  - délibération du Conseil du 15 décembre 2011 décidant de donner à bail rural à Aurélie Braesch 42 ha de terrains et un bâtiment agricole, ainsi que par un bail locatif un logement et dépendance à usage d'habitation et chargeant Mme le maire à signer les engagements pris par le conseil.
  - Bail à ferme du 5 mars 2012 signé entre France Moulin et Aurélie Braesch faisant référence à un relevé de parcelles non annexé (qui pourrait être pour les signataires celui établi sur une promesse de bail soit toutes les parcelles propriété de la commune (44ha69a37ca) ainsi que celles encore mentionnées comme propriété du Syndicat du golf de Craux(63a06ca)) . Ce bail comporte dans les conditions particulières mention de « servitudes de passage », « mise à disposition », « ententes entre les parties ».
  - Convention du 1 mars 2013 : Cette convention vient préciser et modifier les mentions portées sur le bail rural en conditions particulières, ceci de façon restrictive pour la commune.

Le maire informe ensuite le Conseil des difficultés rencontrées concernant les droits de la commune sur les parcelles sur lesquelles le château est implanté (parcelles 720 et 721) leurs abords immédiats (parcelle 719) la partie de parcelles utilisée en parking. Il estime que le

projet de préservation et valorisation des espaces cour, ancienne galerie, grange et écurie nécessite que la commune ait pleine et entière propriété de ces parcelles. Un avocat spécialisé dans l'assistance aux communes a été consulté sur ces difficultés et nous a conseillé :

- que le Conseil réaffirme dans une délibération sa volonté d'affecter au service public du tourisme culturel le site du château de Craux avec ses abords nécessaires pour l'accueil du public (parking notamment).
- de proposer un avenant au titulaire du bail rural qui préciserait les parcelles données en bail dans la limite des 42 hectares autorisés par la délibération initiale du Conseil en excluant celles qui sont nécessaires pour la mise en œuvre des projets communaux, et annulerait la convention du 1 mars 2013 qui n'a pas été soumise au Conseil municipal. Cet avenant mentionnerait aussi sous certaines conditions l'accord de la commune pour la réalisation de travaux par le locataire dans le bâtiment agricole.

La parole a été donnée à Aurélie Braesch qui a estimé que cet avenant remettait en cause les conditions de sa venue sur ce domaine et la pérennité de son exploitation et qu'elle ne pouvait l'accepter. Elle a précisé qu'elle avait participé largement à l'animation de ce site au delà de son activité agricole.

France Moulin est aussi intervenue pour indiquer que le bail faisait référence à une liste de toutes les parcelles de la commune (vraisemblablement la promesse de bail), mais que pour elle les bâtiments n'en faisaient pas partie.

Après un long débat, il n'y a pas eu de vote, mais une demande unanime des Conseillers qu'un médiateur indépendant et extérieur à la commune soit sollicité. A voir avec la préfecture.

- *Infos et questions diverses* : compte tenu du temps passé sur ce dernier sujet, les questions diverses n'ont été abordées que très sommairement ou pas du tout :
  - Vie et fonctionnement du Conseil, représentativité : le maire a rappelé que suite aux démissions et absences, le Conseil était peu représentatif et que si les deux conseillers constamment absents parce qu'ils ont quitté la commune démissionnaient, il pourrait y avoir une élection complémentaire de quatre Conseillers. Ceci pourrait permettre un Conseil plus représentatif, notamment avec plus de femmes, de jeunes, de parents d'élèves. Il est demandé aux conseillers colistiers d'intervenir dans ce sens.
  - Information : il est prévu un bulletin municipal et une réunion publique le vendredi 20 avril à 18h à Genestelle

La séance est ensuite levée

-----